

## PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET Pôle de la communication interministérielle

Strasbourg, le 3 septembre 2013

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

La Préfecture du Bas-Rhin organise conjointement avec la Chambre de Métiers d'Alsace la session de l'année 2014 de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Les dossiers sont à retirer à la Chambre de Métiers d'Alsace - Espace Européen de l'Entreprise - 30, Avenue de l'Europe - 67300 SCHILTIGHEIM, à compter du 18 novembre 2013 et seront disponibles sur le site internet **www.cm-alsace.fr** 

Ils doivent parvenir à cette même adresse soit par voie postale pour le 10 janvier 2014 délai de rigueur, en recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, soit par dépôt direct dans ces mêmes locaux de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00 en respectant cette même échéance.

Les dates des épreuves sont fixées au vendredi 14 mars 2014 pour les U.V. I, II, III et à compter du 19 mai 2014 pour l'U.V. IV.

Les droits d'inscription sont fixés à 19 € par U.V. (unité de valeur).